

**Service émetteur :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 12/11/2024

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice  
RESIDENCE DE PORH-KER  
4 RUE HENT-GUIR BP 5  
56330 PLUVIGNER

**Objet :** Contrôle sur pièces de LA RESIDENCE DE PORH-KER

**P. J. :** 1 tableau

**Lettre recommandée avec accusé de réception n° :2C 181 905 4613 0**

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 10 septembre 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de LA RESIDENCE DE PORH-KER réalisé au mois de septembre 2024.

Je maintiens donc les prescriptions inscrites dans le tableau, ci-joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à suivre l'ensemble des recommandations listées dans le tableau.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est maintenu en « Faible ».

S'agissant des prescriptions, je vous demande de retourner à la Délégation départementale du Morbihan au 32, boulevard de la Résistance CS 72283 56008 VANNES CEDEX, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinées à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes

CS 14253

35000 Rennes Cedex

Tél : 02.90.08.80.00

[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

